

**[L'INVITÉ]** Jean-Marie Séronie, dirigeant d'un organisme de conseil, porte un regard optimiste sur l'avenir de l'agriculture. Qui devra s'adapter aux variations de la conjoncture (1).



« Créer les conditions de la flexibilité de l'entreprise agricole »

J.-C. BALLANDONNE

### « Notre modèle change »

**> Avec le développement des marchés mondiaux,** l'agriculture n'a pas connu une période aussi favorable depuis longtemps. Mais paradoxalement, les agriculteurs n'ont pas le moral. Ce secteur pourtant plein de réussites a une tendance dépressive. J'y vois deux raisons. D'une part, l'agriculture est confrontée à un contexte qui bouge en permanence avec des contraintes environnementales croissantes, des cours fluctuants et de nouvelles demandes de la part de la société. D'autre part, les agriculteurs se sentent régulièrement remis en cause. Ils ont l'intuition que leur métier va changer.

**> Pour répondre à ces changements,** les compétences techniques ne suffisent plus. Aujourd'hui, l'agriculteur est confronté à des tâches administratives, à des problèmes de management, de ressources humaines et de

gestion. Il doit prendre des décisions techniques à court terme, mais aussi se projeter dans le long terme avec des décisions stratégiques.

### « Trésorerie de sérénité »

**> Pour réussir demain,** il faudra bien sûr rester compétitif. A cela s'ajoutent deux dimensions nouvelles : être réactif pour profiter des opportunités et pouvoir résister quand la conjoncture devient défavorable. C'est le concept de flexibilité de l'entreprise agricole. En période de crise, il peut être nécessaire de réduire temporairement sa production si elle est peu rentable. A contrario, il faut être prêt à l'augmenter dès que les cours augmentent.

**> Pour résister en période défavorable,** l'idéal est de se constituer une trésorerie de sérénité. Pour cela, il faut répondre à plusieurs questions : dans mon secteur, quelle est la périodicité des crises ? Combien de temps durent-elles ? En situation de

crise, quel sera mon besoin de trésorerie ? Combien de temps me faudra-t-il pour la reconstituer et sur quels leviers pourrai-je agir ? Pour limiter les prélèvements sociaux et fiscaux, les agriculteurs privilégient souvent les investissements, ce qui entraîne une dégradation de la trésorerie. Cette attitude tout à fait compréhensible est à relier à la fiscalité de l'agriculture qui ne sépare pas la fiscalité de la personne de celle de l'entreprise.

### « Un autre conseil »

**> Ce changement de modèle doit être accompagné** par des organismes de conseil efficaces et indépendants. Le conseiller ne fait plus du transfert de connaissances. Désormais, il accompagne les agriculteurs dans leur questionnement et leurs réflexions.

**Propos recueillis par Jean-Claude Ballandonne**

(1) Jean-Marie Séronie vient de publier aux éditions Quae : *L'agriculture française, une diva à réveiller ?*

## LA PRESSE EN PARLE

### Victime ou compagnon

Le Monde  
Des animaux et des hommes



« Désormais l'animal, c'est la victime ou le compagnon », explique le philosophe Francis Wolf dans le dossier du *Monde* du 18 novembre. Liée à l'urbanisation, la sensibilisation en faveur de la cause animale est récente. C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que l'animal de compagnie commence à être considéré comme un membre de la famille, au XIX<sup>e</sup> aussi que la vache devient sacrée en Inde. « On protège les animaux pour se protéger soi-même des violences », estime un historien faisant allusion à la condamnation récente d'un jeune Marseillais maltraitant un chaton.

### Ragondins sans papiers

Dans une chronique parue dans *Libération* du 17 novembre, le professeur de droit Philippe

Reigné compare les ragondins à des « sans-papiers ». La vidéo sur la manifestation de Nantes du 5 novembre et le sort réservé à plusieurs ragondins enflamme le débat. Le ragondin, arrivé en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, élevé pour sa fourrure puis rejeté dans la nature faute de débouchés, est classé comme nuisible. Cet « émigré », comme tous les animaux sauvages, n'est pas encore classé comme « animal vivant doué de sensibilité » dans le code civil. Ce que regrette vivement le professeur de droit.

### Le loup sème la terreur

Dix-sept brebis tuées, 80 brebis avortées à cause du stress, *Paris Match* est allé en Lozère à la rencontre d'un éleveur victime du loup. Comme ses collègues, il est découragé, stressé en permanence, prêt à vendre son troupeau (mais à qui ?). Même le président du parc national des Cévennes demande officiellement l'autorisation de tirs de défense. « Les activités agropastorales sanctuarisées par l'Unesco sont incompatibles avec ce prédateur. »



Cetty Images, Thinkstock